

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du mardi 29 avril 2014 18h00</p>	<p>Compte-rendu</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du</i> <i>Code général des collectivités</i> <i>territoriales</i></p>
---	--	--

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :.....29

DATE DE LA CONVOCATION : 22/04/2014

En exercice :.....29

DATE D'AFFICHAGE : 22/04/2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BERTHELIER Jean-Michel BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean-Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOULLAUD Françoise	GOULIERE Marie-Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	DURAND Agnès à FEIT Jean-Luc MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre MAUGET Denis à GOULIERE Marie-Pierre	
Excusés	-	
Secrétaire de séance	BELMONTE Brigitte	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si les procès-verbaux des précédents conseils appellent des observations de la part des conseillers.

Il est procédé au vote. Les procès-verbaux des séances du 12 février, 31 mars et 7 avril 2014 sont adoptés à l'unanimité.

I- FINANCES

BUDGET COMMUNAL

- **D2014 04-02 01 BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2013**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

→ Voir document note de synthèse financière – pages 4-5-6 et 7.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion du budget communal 2013 est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 02 BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

→ Voir document note de synthèse financière – pages 4-5-6 et 7

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif du budget communal 2013 est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 03 BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2013 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2014, de la manière suivante :

Affectation 2014 Fonctionnement (R002)	1 068 927,99
Affectation 2014 Investissement (1068)	870 489,34
Report d'Investissement (D001)	-522 769,92
Affectation 2014	1 416 647,41

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation du résultat du budget communal est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 04 BUDGET COMMUNAL - TAXES LOCALES 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales 2014, conformément à la proposition faite en commission des finances, en appliquant le taux de 1,9% aux bases notifiées par les services fiscaux.

→ Voir document note de synthèse financière – page 9.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux taxes locales 2014 est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-05 BUDGET COMMUNE 2014**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2014.

→ Voir document note de synthèse financière – pages 8 (et de 12 à 16 pour les investissements détaillés).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au budget communal 2014 est adoptée à la majorité :

Vote	Pour : 25
	Contre : 4 - FEIT, GOULIERE, DURAND Agnès (pouvoir) MAUGET (pouvoir).
	Abstentions : 0

- **D2014 04-02 06 BUDGET COMMUNAL - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2014**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les subventions à accorder aux associations pour l'année 2014.

→ Voir document note de synthèse financière – page 10

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux subventions aux associations 2014 est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 07 BUDGET COMMUNAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS : FDAEC 2014 (CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE)**

L'assemblée départementale a reconduit dans le cadre du vote de son budget le dispositif du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Celui-ci permet à l'ensemble des communes girondines d'investir dans le maintien et l'amélioration des équipements et l'acquisition de matériels communaux. Les opérations éligibles (travaux de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier) concernent les opérations relevant d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage communal voire intercommunal, en cas de compétence transférée. Le cumul de la subvention FDAEC avec une autre subvention départementale pour une même opération n'est pas autorisé. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention (38 678 €).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention FDAEC auprès du Conseil Général est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 08 TARIFS COMMUNAUX 2014**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents services municipaux à partir du 1er septembre 2014 en appliquant une hausse de 1,9% arrondi au dixième supérieur avec un minimum d'augmentation de 0,10 €.

→ Voir document note de synthèse financière – pages 21 et 22

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs communaux 2014 est adoptée à la majorité :

Vote	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstentions : 4 - FEIT, GOULIERE, DURAND Agnès (pouvoir) MAUGET (pouvoir).

BUDGHET ANNEXE CENTRE CULTUREL**• D2014 04-02 09 BUDGET CENTRE CULTUREL - COMPTE DE GESTION 2013**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

→ Voir document note de synthèse financière – page 18

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion du budget annexe du centre culturel 2013 est adoptée à l'unanimité.

• D2014 04-02 10 BUDGET CENTRE CULTUREL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

→ Voir document note de synthèse financière – page 18

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif du budget annexe du centre culturel 2013 est adoptée à l'unanimité.

• D2014 04-02 11 BUDGET CENTRE CULTUREL - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Compte Administratif 2013 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2014, de la manière suivante :

Résultat de Fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	67 840,55
B. Résultat antérieurs reportés	
C. Résultat à reporter	67 840,55
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 56 936,55
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-10 903,90
F. Besoin de Financement	67 840,55
AFFECTATION	67 840,55
1. Affectation en Réserves R1068	67 840,55
2. Report en Fonctionnement R002	0

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation de résultat du budget annexe du centre culturel est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 12 BUDGET CENTRE CULTUREL 2014**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2014.

→ Voir document note de synthèse financière – page 18

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au budget annexe du centre culturel 2014 est adoptée à la majorité :

Vote	Pour : 25
	Contre : 4 - FEIT, GOULIERE, DURAND Agnès (pouvoir) MAUGET (pouvoir).
	Abstentions : 0

BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPANC)

- **D2014 04-02 13 BUDGET SPANC - COMPTE DE GESTION 2013**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et

comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),

- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

→ Voir document note de synthèse financière – page 20

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion du budget SPANC 2013 est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 14 BUDGET SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- présente les résultats comptables de l'exercice

- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

→ Voir document note de synthèse financière – page 20

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif du budget SPANC 2013 est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 15 BUDGET SPANC - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2013 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2014, de la manière suivante :

<u>Résultat de Fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	4 726,02
B. Résultat antérieurs reportés	15 018,78
C. Résultat à reporter	19 744,80
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement</u>	
15 018,78	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	0

E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0
F. Besoin de Financement	0
AFFECTATION	19 744,80
1. Affectation en Réserves R1068	0
2. Report en Exploitation R002	19 744,80

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à l'affectation du budget SPANC est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 16 BUDGET SPANC 2014**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2014.

→ Voir document note de synthèse financière – page 20

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative au budget SPANC 2014 est adoptée à l'unanimité.

II- DIVERS

- **D2014 04-02 17 MARCHÉ PUBLIC ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (2014MAPA02)**

Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,

Pour l'entretien des ses espaces verts et ronds-points, la commune a fait le choix de recourir à un prestataire, dont la mission porterait sur une tranche ferme (7,5 ha) et une tranche conditionnelle (2,9 ha).

La tranche ferme comprend la tonte d'espaces verts de lotissements et l'entretien de 4 ronds-points.

La tranche conditionnelle comprend la tonte des délaissés de voirie le long de la RD 115 sur la route d'Yvrac et deux 2 bassins d'étalement.

La commune souhaite confier cette prestation à une structure qui accueille des personnes handicapées, dans le cadre d'une mise en concurrence spécifique.

Le marché serait conclu jusqu'au 31 décembre 2015 et pourrait être reconduit pour un an.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 22/03/2014 dans le cadre

d'un procédure adaptée. 8 entreprises ont présenté une offre.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir le titulaire du marché pour la tranche ferme. Le titulaire pressenti est NOVAFLORE (33450 MONTUSSAN) pour un montant estimatif de 37 692,72 € H.T. par an.

Sur la base de la décision de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les pièces du marché.

Pièce jointe : rapport de présentation.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au marché public d'entretien des espaces verts est adoptée à la majorité :

Vote	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstentions : 4 - FEIT, GOULIERE, DURAND Agnès (pouvoir) MAUGET (pouvoir).

- **D2014 04-02 18 CONTRAT DE LOCATION D'UN MINIBUS**

Pour ses besoins en déplacements, la commune utilise un minibus de 9 places de type Renault Trafic Passenger depuis 2010. Le véhicule est affecté principalement au service Jeunesse-Prévention.

Ce véhicule est mis à la disposition de la commune par la société INFOCOM FRANCE (13 400 AUBAGNE). La mise à disposition est gratuite, la société se rémunérant par la vente d'espaces publicitaires sur le véhicule. La commune prend à sa charge les frais d'assurance et de carburant.

Il est proposé de conclure un nouveau contrat de 4 ans, avec un nouveau véhicule, toujours de type Renault Trafic Passenger 9 places. La publicité sera renouvelée après 2 ans.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au contrat de location d'un minibus 9 places est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 19 DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SIGAS-CLIC**

Le conseil municipal doit désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants auprès du SIGAS-CLIC de la rive droite (Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales – Centre Local d'Information et Coordination gérontologique).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Les affectations suivantes sont proposées en fonction des candidatures :

- Titulaires : LIGNAC Bernadette, RUNDSTADLER Marianna.
- Suppléante : LAGNIER Lepsava, HAUTEFAYE Colette.

Il est procédé au vote.

La délibération relative aux délégués du conseil municipal auprès du SIGAS-CLIC est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 20 DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA MAISON DES SYNDICATS**

Lors du conseil municipal du 7 avril 2014, deux membres suppléants ont été désignés auprès de la Maison des syndicats alors qu'un seul était nécessaire. Il convient de rectifier cette erreur.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Les affectations suivantes sont proposées en fonction des candidatures :

- Titulaires : GONZALEZ José, BELMONTE Brigitte
- Suppléant : VITOUX Jean-Luc

Il est procédé au vote.

La délibération relative aux délégués du conseil municipal auprès de la Maison des Syndicats est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 21 URBANISME – INCORPORATIONS DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Les présidents des associations syndicales des lotissements Les Près de Loustalot, Le Domaine de l'Eau vive et Le Clos du Gary ont sollicité l'incorporation dans le domaine public communal des voies et espaces verts de ces lotissements.

L'enquête publique s'est déroulée du 19/11/2013 au 3/12/2013 inclus. M. Pierre BASEILHAC, commissaire enquêteur, n'a constaté aucune opposition aux projets d'incorporation durant les permanences assurées en mairie. Il a donc émis un avis favorable sur le projet.

Au vu des résultats de l'enquête, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le classement dans le domaine public communal des voies et espaces verts correspondants, listés ci-dessous :

- Rue du Bardeau et rue du Canteranne
- Rue Frédéric Chopin
- Impasse de l'eau vive.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative aux incorporations de voirie est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 22 CENTRE CULTUREL – CONTRATS SPECTACLES**

Dans le cadre de la programmation culturelle, des spectacles vont être organisés directement par les producteurs . A cette occasion, les producteurs délèguent au service culturel la gestion de la billetterie. En contrepartie du service rendu, la commune conserve une partie de cette recette. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les producteurs qui permettra :

- d'adopter le principe de l'encaissement intermédiaire et d'autoriser la régie de recettes à recouvrir les droits d'entrée pour l'organisateur,

- d'autoriser la réversion des sommes perçues à l'organisateur.

Date	Montant conservé	Spectacle	Producteur
5/11/2014	2 €	TOSCA	ITNG
8/11/2014	2 €	COVERQUEEN	Chrystel CAMUS
12/12/2014	2 €	MANAU	Chrystel CAMUS
15/01/2015	2 €	LES BODINS	Alternative Gd S.Ouest
07/03/2015	2 €	CHRISTIAN LEGAL	Chrystel CAMUS
10/04/2015	2 €	LA TRAVIATA	ITNG
13/11/2015	2 €	LES ANNEES FOLLES DE L'OPERETTE	TRABUCCO
18/05/2015	2 €	CA C PARIS	TRABUCCO

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux contrats de gestion de la billetterie pour ces spectacles est adoptée à l'unanimité.

- **D2014 04-02 23 TARIFS CAMPS ÉTÉ 2014**

Il est demandé au conseil municipal de valider les tarifs pour les accueils de loisir été camps 2014.

→ Voir document note de synthèse financière – page 23

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs des camps d'été est adoptée à la majorité :

Vote	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstentions : 4 - FEIT, GOULIERE, DURAND Agnès (pouvoir) MAUGET (pouvoir).

- **D2014 04-02 24 SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE « LE CLOS DE GRAFEUIL »**

Dans le cadre des engagements pris par la commune pour se mettre en conformité avec la loi SRU et afin d'équilibrer financièrement les différents programmes de réalisation, une participation financière de 1 000€ par logement construit est versée par la commune aux bailleurs sociaux. Cette participation est déduite des pénalités deux ans après le versement effectif.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de la participation pour la deuxième tranche de 25 logements du lotissement « Le clos de Grafeuil ».

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la subvention pour surcharge foncière du lotissement « Le Clos De Grafeuil » est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.

La séance est levée à 19h35.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS		
D2014 01	04-02	BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2013
D2014 02	04-02	BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013
D2014 03	04-02	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT
D2014 04	04-02	BUDGET COMMUNAL - TAXES LOCALES 2014
D2014 05	04-02	BUDGET COMMUNE 2014
D2014 06	04-02	BUDGET COMMUNAL - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2014
D2014 07	04-02	BUDGET COMMUNAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS : FDAEC 2014 (CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE)
D2014 08	04-02	TARIFS COMMUNAUX 2014
D2014 09	04-02	BUDGET CENTRE CULTUREL - COMPTE DE GESTION 2013
D2014 10	04-02	BUDGET CENTRE CULTUREL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013
D2014 11	04-02	BUDGET CENTRE CULTUREL - AFFECTATION DU RÉSULTAT
D2014 12	04-02	BUDGET CENTRE CULTUREL 2014
D2014 13	04-02	BUDGET SPANC - COMPTE DE GESTION 2013
D2014 14	04-02	BUDGET SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2013
D2014 15	04-02	BUDGET SPANC - AFFECTATION DU RÉSULTAT
D2014 16	04-02	BUDGET SPANC 2014
D2014 17	04-02	MARCHÉ PUBLIC ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (2014MAPA02)
D2014 18	04-02	CONTRAT DE LOCATION D'UN MINIBUS
D2014 19	04-02	DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SIGAS-CLIC
D2014 20	04-02	DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA MAISON DES SYNDICATS

D2014 21	04-02	URBANISME – INCORPORATIONS DANS LE DOMAINE PUBLIC
D2014 22	04-02	CENTRE CULTUREL – CONTRATS SPECTACLES
D2014 23	04-02	TARIFS CAMPS ÉTÉ 2014
D2014 24	04-02	SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE « LE CLOS DE GRAFEUIL »